



Fédésap
Fédération Française
des Services à La Personne et de Proximité



FFEC
Fédération Française
des Entreprises de Crèches



Communiqué de Presse

Paris, le 12 Avril 2021

La majorité des représentants employeurs et salariés de la branche des entreprises de services à la personne appelle à une valorisation des salaires pour l'ensemble des salariés du secteur de l'aide à domicile.

Les représentants employeurs et salariés de la branche des entreprises de services à la personne signataires du présent communiqué s'émeuvent des récentes déclarations annonçant une hausse des salaires pour l'ensemble des aides à domicile de 13 à 15% au 1^{er} octobre 2021. Dans les faits, ces annonces ne concernent que les salariés de la branche des associations d'aide à domicile et laissent sur le côté près de la moitié des aides à domicile employés par des entreprises.

Le 1^{er} avril dernier, Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie, annonce une revalorisation qualifiée d'« historique » des salaires du secteur de l'aide à domicile.

Pour la CFDT, la CFTC, la FGTA-FO ainsi que la FESP, la Fédésap, le Synerpa Domicile et la FFEC, **ces annonces sont inadaptées et incompréhensibles car elles créent une iniquité entre les aides à domicile selon leur convention collective de rattachement** puisqu'elles ne concernent que les salariés attachés à la convention collective des associations d'aide à domicile.

Près de la moitié des aides à domicile laissés pour compte.

Pourtant, au quotidien, les aides à domicile, employés par des associations ou des entreprises, font le même travail et accomplissent les mêmes missions pour accompagner et prendre soin des personnes âgées en perte d'autonomie ou handicapées.



Alors que depuis plusieurs mois la branche professionnelle des entreprises de services à la personne **appelle à une revalorisation des salaires de TOUS les professionnels du maintien à domicile, en première ligne lors de la crise sanitaire**, sans distinction des statuts de leurs employeurs, via un véritable « Ségur du Domicile », la branche professionnelle **réitère aujourd'hui l'absolue nécessité de rouvrir d'urgence les discussions sur ce sujet.**

Les Organisations signataires,

Contact :


Secrétariat de la Branche Des Entreprises de Services à la Personne
@ : cppniesap@gmail.com
Tel : 01.75.43.77.22